DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 07 JUILLET 2016

Délibération n° 2016.07. 81.B

Prestation
d'accompagnement à
la mise en oeuvre
d'une démarche
participative
d'amélioration
continue des
conditions de travail
et de prévention des
risques de la collecte
des déchets
ménagers : demande
de subvention auprès
du fonds national de
prévention

LE SEPT JUILLET DEUX MILLE SEIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 01 juillet 2016

Secrétaire de séance : Jacky BOUCHAUD

<u>Membres présents</u>:

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s):

Fabienne GODICHAUD, Isabelle FOSTAN, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Gérard BRUNETEAU

Absent(s):

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

DELIBERATION N° 2016.07. 81.B

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur: Madame BERNAZEAU

PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN OEUVRE D'UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE D'AMÉLIORATION CONTINUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE PRÉVENTION DES RISQUES DE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS NATIONAL DE PRÉVENTION

Le service public de la collecte des déchets ménagers de GrandAngoulême est assuré sur 16 communes, par un peu moins de 70 agents permanents qui collectent environ 120 tonnes de déchets en moyenne par jour ouvrés (ordures ménagères résiduelles et collecte sélective). La pénibilité de cette activité accidentogène est génératrice d'arrêts de travail, de pathologies professionnelles et d'incapacités temporaires ou permanentes aux fonctions en constante augmentation et qui touche une population de plus en plus jeune.

En 2015, le service des déchets ménagers concentre à lui seul 50% des accidents du travail, avec ou sans arrêt, déclarés dans la collectivité. Par ailleurs, malgré la mise en œuvre, dans l'activité de collecte, de certaines mesures spécifiques prescrites par la recommandation R437 de la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, le médecin de prévention constate la persistance des pratiques professionnelles ne permettant pas de préserver la santé physique et psychique des agents.

Suite à des accidents matériels graves dont les conséquences humaines auraient pu être critiques, la collectivité a décidé l'arrêt de la pratique du « fini parti », dans sa formule actuelle, en 2017. Un chantier de rénovation des locaux, engagé et dont la réalisation sera aboutie en 2017, permettra d'obtenir les conditions de cet arrêt, matériellement impossible actuellement.

En parallèle de cette démarche continue, propre à GrandAngoulême, se profile au 1^{er} janvier 2017 la fusion de quatre EPCI :

- GrandAngoulême, au centre du territoire, géré en régie,
- La communauté de communes Braconne Charente, dont la collecte est assurée par le SMICTOM Braconne Charente, au nord,
- Les communautés de communes Charente Boëme Charraud et Vallée de l'Échelle, au sud, qui adhèrent actuellement à la compétence collecte de Calitom, qui effectue en régie la collecte sur ces territoires.

A cette occasion, les différentes structures en place vont être appelées à travailler à terme dans le même service. Par conséquent, les agents devront appliquer les mêmes règles de vie, d'hygiène et de sécurité. Les rythmes de travail sont actuellement différents, les habitudes de travail et de proximité avec l'encadrement très diverses.

Les objectifs de la démarche de prévention sont :

- limiter les accidents du travail et l'apparition des maladies professionnelles
- lutter contre un absentéisme trop élevé qui tend à désorganiser le service
- améliorer l'organisation du travail en impliquant davantage les agents
- réduire les conduites à risque et les comportements humains dangereux
- accompagner l'arrêt du régime du fini parti dans sa formule actuelle, conformément à la recommandation R437 et construire la formule de remplacement
- accompagner le changement de locaux, en expliquant le rôle de chaque espace en matière de sécurité: importance de la rencontre encadrant-agent à chaque prise de poste, à chaque fin de journée de travail pour la remontée des problèmes de terrain ou de matériel, etc...
- faciliter la convergence des pratiques entre agents des différentes collectivités, à partir de l'impératif de sécurité, et de prévention des risques ; réaliser des séances de travail communes dès 2016 pour permettre cette convergence.

Pour accompagner cette démarche, d'une durée estimée entre 12 et 18 mois, GrandAngoulême solliciterait une subvention auprès du Fonds National de prévention (FNP) de la CNRACL, lui permettant ainsi de faire intervenir un prestataire spécialisé en ergonomie et organisation du travail. L'aide financière, attribuée sous forme de subvention, porte sur le temps mobilisé par l'ensemble des acteurs (internes et externes) autour de la démarche.

Selon une première estimation, le budget prévisionnel pourrait s'articuler de la façon suivante :

TOTAL DES DEPENSES	TOTAL DES RECETTES (Financement du FNP)
24 750 € TTC (intervention du prestataire)	
39 070 € TTC (temps mobilisé par les agents	63 820 € TTC
communautaires)	

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 30 juin 2016,

Je vous propose:

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL afin de permettre la mise en œuvre de la démarche ergonomique au sein de la collecte des déchets ménagers.

DE PREVOIR les crédits en recettes et en dépenses au budget 2016.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
11 juillet 2016	11 juillet 2016